

## JEU-CONCOURS INSTAGRAM « ŒUVRES STREET ART SUR LE CAMPUS : SAURIEZ-VOUS LES RECONNAÎTRE ? »

### Règlement du concours

Dénomination et objet du concours .....	1
Thème .....	1
Participants et conditions de participation .....	1
Modalités d'inscription au concours.....	2
Les critères d'évaluation .....	2
Le calendrier du concours.....	2
Récompenses et prix.....	2
Le traitement des données à caractère personnel.....	3
Acceptation du règlement .....	3
Litige .....	3

### Dénomination et objet du concours

Concours Instagram « Œuvres street art sur le campus : sauriez-vous les reconnaître ? », proposé dans le cadre du « Festival des arts de rues » qui aura lieu le 21 avril 2022. #ConcoursInstaStreetArtUPPA

### Thème

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour propose le concours Instagram « Œuvres street art sur le campus : sauriez-vous les reconnaître ? » du 15 au 21 avril 2022. Ce concours est proposé dans le cadre du « Festival des arts de rue » qui se déroulera, sur le campus de Pau, le 21 avril 2022.

Les participants devront associer les photos de fragments d'œuvres, proposées dans le post instagram annonçant le concours, avec le nom de quatre artistes mentionnés dans le post.

Pour cela, ils pourront s'aider du site internet <https://collections.univ-pau.fr> qui ressece le patrimoine historique, mobilier et artistique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

### Participants et conditions de participation

Ce jeu s'adresse à tous les utilisateurs d'Instagram de plus de 18 ans et résidant en France métropolitaine.

## Modalités d'inscription au concours

Pour participer il faudra remplir tous les critères suivants :

- Être abonné à la page Instagram de l'université [@univpau\\_uppa](https://www.instagram.com/univpau_uppa)
- Liker le post annonçant le concours
- Envoyer en message privé (via Instagram à [@univpau\\_uppa](https://www.instagram.com/univpau_uppa)) la correspondance entre chaque photo et chaque nom d'artiste.
- Avoir tagué\* deux amis en commentaire du post annonçant le concours et avoir indiqué dans ce même commentaire indiquer le numéro de lot que l'on souhaiterait remporter (si l'on est tiré au sort) parmi les trois proposés.

\*taguer = mentionner le nom instagram de deux amis

Le concours se déroule du 15 au 21 avril 2022 à 14h00 (heure de Paris).

## Les critères d'évaluation

Dix gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant donné la bonne réponse à la question et ayant rempli l'ensemble des conditions de participation.

## Le calendrier du concours

- 15 avril 2022 : lancement du concours.
- 21 avril 2022 à 14h : fin du concours, tirage au sort, annonce des réponses sur le compte instagram de l'Université. Les gagnants sont contactés en message privé.
- 28 octobre 2022 à 16h : date limite pour les gagnants pour retirer leur prix, sur le campus de leur choix (Pau, Bayonne, Anglet, Mont-de-Marsan ou Tarbes).

## Récompenses et prix

Chaque participant aura préalablement précisé son lot préféré en commentaire du post annonçant le concours. Les lots proposés, tous à l'effigie de l'université, sont :

- Lot n°1 : un sac shopping, un carnet, un crayon à papier
- Lot n°2 : un sac shopping et un mug
- Lot n°3 : un parapluie

Les gagnants du concours seront contactés en message privé via instagram. Ils devront communiquer leur nom, prénom et adresse mail. Ils devront indiquer le nom du campus sur lequel ils souhaitent récupérer leur prix. Les lots devront uniquement être récupérés sur l'un des 5 campus de l'Université. Aucun lot ne sera envoyé par la poste ou par tout autre transporteur. Pour récupérer leur prix, il leur faudra présenter le message qui

leur aura été envoyé par mail.

Ils auront jusqu'au 28 octobre 16h pour récupérer leur prix.

## **Le traitement des données à caractère personnel**

Le traitement des données à caractère personnelle est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016. Le responsable de traitement pour l'université de Pau et des pays de l'Adour est Monsieur le Président de l'université.

Les données à caractère personnel pour retirer son prix sont : le nom, le prénom et l'adresse mail.

Les données collectées sont destinées à la Direction de la Communication de l'Université et seront conservées 6 mois à compter de l'annonce du résultat du tirage au sort.

## **Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

En cas de force majeure, le président de l'université se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Ce règlement est consultable sur le site internet de l'université à l'adresse suivante : : <https://www.univ-pau.fr/fr/agenda/concoursinstastreetartuppa.html>

## **Litige**

Le règlement est régi par la loi française.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.